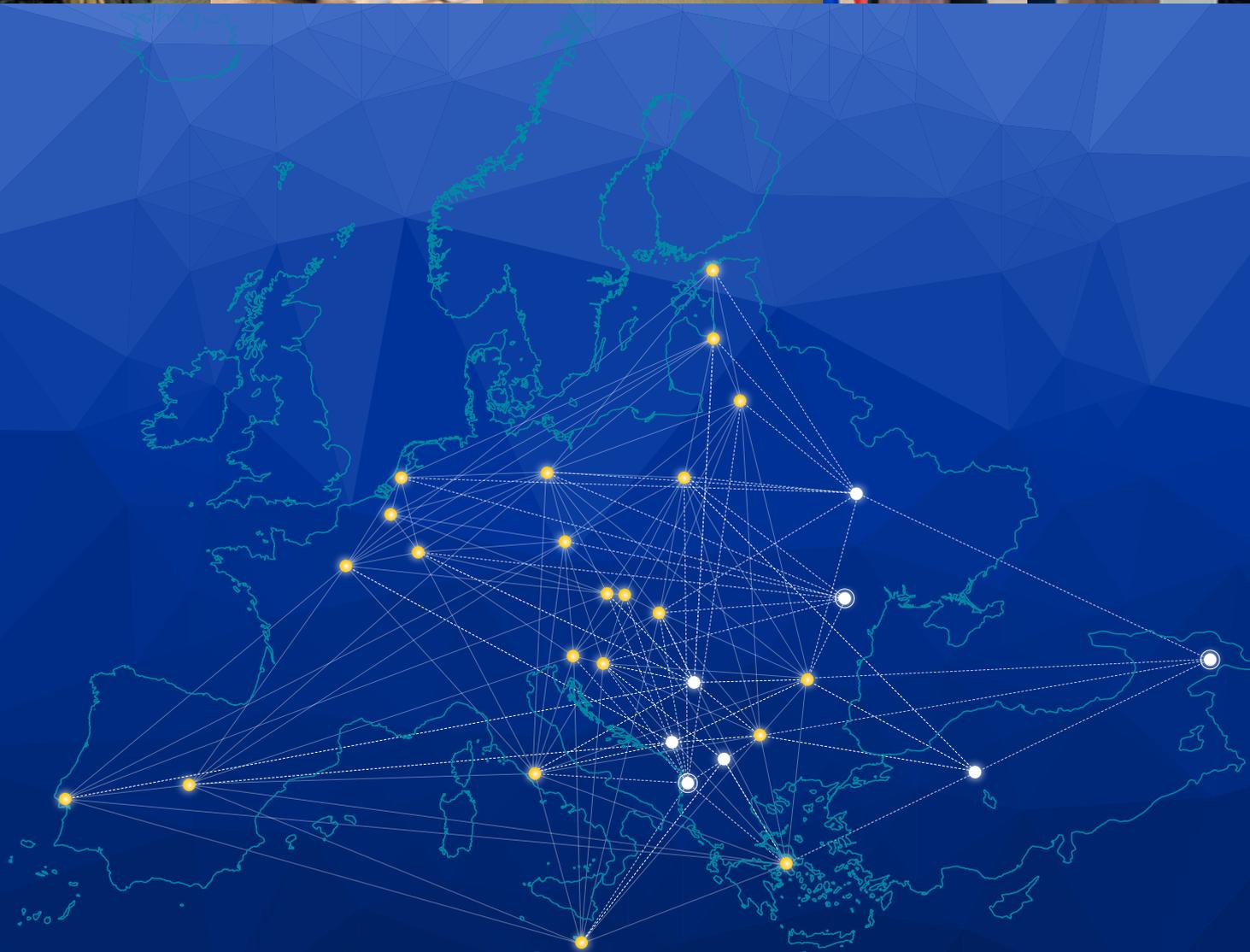


RAPPORT ANNUEL NOTAIRES D'EUROPE

20 24



Notaires d'Europe

Garants de la sécurité juridique






**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
2024**
LES PROPOSITIONS DES NOTAIRES D'EUROPE



SOMMAIRE

INTRODUCTION

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT 4

PRÉSENTATION

LE CNUE AUJOURD'HUI 5

ACTIVITÉS

UNE ANNÉE EN REVUE 6

ACTUALITÉS

ACTUALITÉS DES MEMBRES 25

CONCLUSIONS

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2025 36



Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur notairesdeurope.eu
Conseil des Notariats de l'Union Européenne
Avenue de Cortenbergh, 120 - B-1000 Bruxelles
Tél: + 32 (0)2 513 95 29
E-mail: info@cnue.be

**Marius
Stračkaitis**
Président du
CNUE 2024



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Au moment de dresser le bilan des réalisations et des progrès accomplis par le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) en 2024, je suis fier de constater une année riche en avancées majeures et en initiatives ambitieuses. Nos efforts communs ont, j'en suis convaincu, contribué à renforcer notre profession et son rôle central à travers l'Europe au service des États, des citoyens et des entreprises.

Mon mandat s'est articulé autour de trois axes principaux: le renforcement de la fonction notariale en Europe, la numérisation des activités notariales et le soutien à l'Ukraine et au notariat ukrainien. Ces priorités se sont avérées cruciales dans un contexte marqué par les élections européennes de juin 2024 et la nomination d'un nouveau commissaire européen à la Justice, l'Irlandais Michael McGrath. Le CNUE s'est d'ailleurs engagé dans la campagne électorale avec la publication de son manifeste à l'attention des décideurs politiques européens. Notre implication était essentielle pour contribuer au processus décisionnel européen et façonner l'Europe que nos concitoyens attendent.

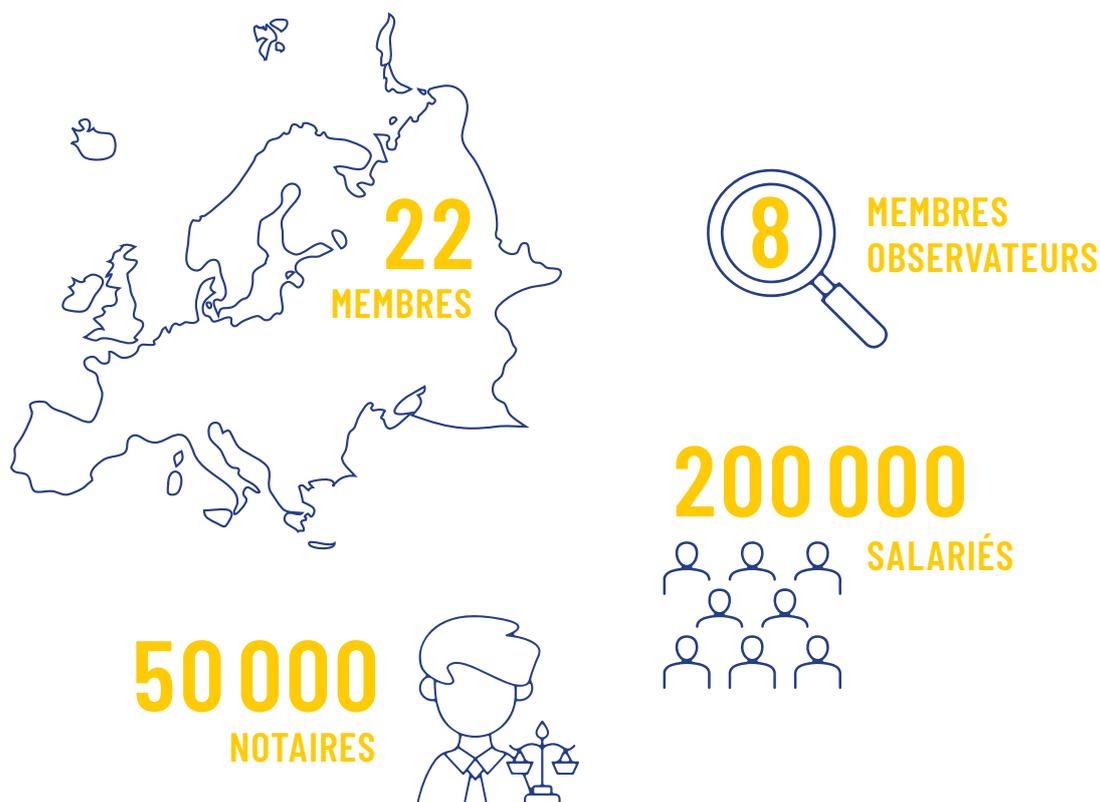
Le soutien à nos voisins ukrainiens a également toujours été au cœur de mon action. Face aux défis majeurs auxquels le pays est confronté, nous avons mis en place depuis plusieurs années une assistance concrète au notariat ukrainien. Un moment clé de l'année 2024 a été notre conférence de septembre, à Vilnius, où nous avons rassemblé des représentants des plus hautes institutions politiques, des experts et des notaires de toute l'Europe autour de la question du renforcement de l'état de droit et du rôle du notariat dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

L'action extérieure du CNUE s'est également manifestée avec l'intégration dans nos rangs de trois nouveaux membres observateurs: les notariats d'Albanie, de Géorgie et de Moldavie. Cette étape importante sur le chemin vers l'intégration européenne rapproche ces notariats de leurs confrères et consœurs européens.

Ensemble, nous avons œuvré pour un notariat européen fort, innovant et solidaire. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je suis convaincu que nous continuerons à bâtir sur ces fondations solides pour relever les défis à venir.

LE CNUE AUJOURD'HUI

Le **CNUE (Conseil des Notariats de l'Union Européenne)** représente aujourd'hui les notariats de 22 États membres de l'Union européenne, ainsi que 8 notariats ayant le statut de membres observateurs, auprès des institutions européennes. Le CNUE a pour mission la promotion du notariat et une contribution active au processus décisionnel européen dans les domaines intéressant la vie juridique du citoyen et des entreprises, l'accès à la justice ou encore la protection du consommateur.



Suivez l'actualité du CNUE :



www.notairesdeurope.eu



@EUnotaries



@council-of-the-notariats-
of-the-european-union

UNE ANNÉE EN REVUE





Priorités 2024 :

- *Renforcement de la fonction notariale*
- *Numérisation des activités notariales*
- *Soutien à l'Ukraine*

MARIUS STRAČKAITIS DEVIENT LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CNUE

11 janvier 2024

Lors de la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'est tenue à Vilnius, jeudi 11 janvier, **le notaire lituanien Marius Stračkaitis est devenu le nouveau président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour 2024**, succédant au notaire allemand Dr. Peter Stelmaszczyk.

Avec la participation de personnalités de haut niveau, telles que la ministre de la Justice de la République de Lituanie, Ewelina Dobrowolska, la présidente de la commission des affaires juridiques du Parlement lituanien, Irena Haase, et le président de l'Union internationale du notariat (UINL), Lionel Galliez, le président Marius Stračkaitis a exposé les priorités de son programme de travail pour les mois à venir, dans le contexte des élections européennes de juin : renforcement de la fonction notariale en Europe, numérisation des activités notariales et soutien à l'Ukraine et au notariat ukrainien. C'est autour de ce tryptique que le président Stračkaitis s'est efforcé d'articuler son action au cours de l'année 2024.



**Communiqué
de presse du CNUE**



Découvrez notre plateforme eLearning sur
www.enn-rne.eu

LANCEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION EL@N II

12 janvier 2024

Le projet EL@N II, cofinancé par l'Union européenne, a été officiellement lancé le 12 janvier 2024 à Vilnius. Sous la direction de Me Marc Wilmus, président du groupe de travail « Formation » du CNUE, et en présence des représentants de tous les partenaires du consortium, la réunion a jeté les bases de la mise en œuvre de **cinq modules de formation stratégiques pour les notaires d'Europe**. Ces modules couvrent des thématiques essentielles : **le droit des successions, la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'exécution transfrontalière des actes authentiques, l'apprentissage de l'anglais pour les notaires, et la promotion de l'égalité hommes-femmes dans la profession notariale.**

Les responsables des groupes de travail ont présenté leurs projets de développement pour ces modules, qui seront progressivement accessibles sur la plateforme eLearning du CNUE via le site du Réseau Notarial Européen (RNE - www.enn-rne.eu). Par ailleurs, EL@N II offrira un cadre interactif permettant aux notaires de se former et d'échanger leurs expériences à travers des séminaires et des webinaires.



Plus d'informations sur
 le programme EL@N II





Nos propositions concrètes pour apporter des solutions aux problématiques des citoyens et des entreprises en Europe.

LE CNUE S'ENGAGE DANS LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

2 février 2024

Dans la perspective des élections européennes qui se sont tenues au mois de juin, le CNUE a publié une série de de priorités à l'attention des futurs eurodéputés, des membres de la Commission européenne et du Conseil de l'UE.

Ces propositions s'articulaient autour de 7 grandes thématiques:

- **Garantir la sécurité juridique dans un monde numérique de plus en plus incertain**
- **Mieux protéger les droits des citoyens**
- **Faciliter le règlement des successions en Europe**
- **Promouvoir la fiabilité des registres**
- **Agir dans la lutte contre le blanchiment des capitaux**
- **Favoriser le développement de la justice non contentieuse en Europe**
- **Se tenir au côté de l'Ukraine**



Lire le manifeste





Son dévouement, sa vision et son engagement pour le notariat resteront une source d'inspiration pour les générations futures.



HOMMAGE À GIANCARLO LAURINI, PRÉSIDENT HONORAIRE DU CNUE

28 février 2024

Le CNUE salue la mémoire de Me Giancarlo Laurini, figure emblématique du notariat mondial, décédé le 28 février 2024. Président de l'UINL de 2005 à 2007, du CNUE entre 1995 et 1996 et du Conseil National du Notariat italien, de 1991 à 1998 et de 2010 à 2013, il a marqué durablement la profession notariale par son engagement et sa vision.

Professeur titulaire de droit commercial à l'Université Federico II de Naples, la plus ancienne Université d'État au monde, Giancarlo Laurini a écrit de nombreuses publications scientifiques et professionnelles. Il a fondé et dirigé la revue *Notariato* et plusieurs séries éditoriales du groupe Wolters Kluwer.

Engagé dans des activités politiques et sociales, il a été député du Parlement italien, membre du Conseil National de l'Économie et du Travail, Commissaire de l'Ordre National des experts-comptables, et a également présidé le Comité des Professions italiennes.

Son dévouement, sa vision et son engagement pour le notariat resteront une source d'inspiration pour les générations futures.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNUE

15 mars 2024

Le CNUE a tenu sa première assemblée générale de l'année le 15 mars 2024 à Bruxelles. En ouverture, les participants ont rendu hommage à Me Giancarlo Laurini, récemment disparu. Cette session a marqué la première participation de Vincent Tilman, nouveau secrétaire général du CNUE, qui a présenté ses priorités et sa vision pour l'organisation.

Les travaux ont porté sur des sujets majeurs, notamment le paquet législatif en discussion sur la protection transfrontalière des adultes, dont l'adoption est attendue après les élections européennes. Les participants se sont également réjouis des avancées sur les dossiers relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la numérisation du droit des sociétés. L'assemblée a approuvé l'intégration du notariat géorgien comme membre observateur, une décision célébrée lors de l'Assemblée générale plénière à Vilnius du 12 juin 2024.

L'après-midi, Philipp Schulmeister, directeur de campagne au Parlement européen, a présenté la campagne #UseYourVote pour encourager la participation aux élections européennes du 6 au 9 juin 2024. Le CNUE a accepté de devenir partenaire institutionnel de la campagne, soulignant son engagement pour sensibiliser les citoyens européens à l'importance de voter.



La campagne apolitique #UseYourVote visait à sensibiliser les citoyens sur l'importance d'aller voter aux élections européennes de juin 2024.



Vers l'élaboration de lignes directrices pour l'utilisation de l'intelligence artificielle par les notaires.

13^{ème} FORUM DE FUTUROLOGIE DU CNUE

26 mars 2024

La première édition 2024 du Forum de Futurologie du CNUE s'est tenue à Vilnius, explorant l'avenir des services juridiques à l'intersection entre expertise juridique et innovation technologique. Sous la direction de Marius Stračkaitis, président du CNUE, et de Tamás Parti, président du Forum, cet événement a permis d'aborder des thématiques clés, telles que la gouvernance et la gestion des données, le rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans les processus juridiques, et les défis juridiques liés aux droits d'auteur dans les systèmes d'IA. Une attention particulière a été portée à l'IA dans les procédures d'identification et à la lutte contre le blanchiment d'argent.

L'après-midi a mis l'accent sur l'intégration des mégadonnées et de l'IA dans le notariat, avec des exemples concrets, comme un projet pilote de chatbot conçu pour guider les citoyens dans les démarches notariales. Les discussions se sont conclues par des propositions de lignes directrices pour l'intégration de l'IA dans la profession.

Un message vidéo de Brando Benifei, député européen, a souligné l'importance des discussions sur le règlement européen relatif à l'intelligence artificielle (AI Act) et a encouragé les notaires à poursuivre leurs efforts en matière d'innovation.





34^{ème} CONFÉRENCE DES NOTAIRES EUROPÉENS

18-19 avril 2024

La 34^{ème} Conférence des Notaires Européens, organisée par la Chambre Autrichienne des Notaires, s'est tenue à Salzbourg les 18 et 19 avril. Des intervenants de haut niveau de la Commission européenne, du Parlement européen et d'éminents experts internationaux ont apporté leurs contributions et leurs points de vue aux 200 participants sur le thème : « La décennie numérique de l'Europe – Intelligence artificielle et transformation numérique ».

Le président du CNUE, Marius Stračkaitis, a ouvert la conférence et abordé la question urgente de l'intelligence artificielle. Il a mentionné son utilisation actuelle par plusieurs notariats européens, tout en réitérant la nécessité de maintenir le pouvoir de décision finale entre les mains des notaires eux-mêmes, ce qui garantit la préservation de la sécurité juridique.

L'intelligence artificielle a également été au cœur des discussions du premier panel, intitulé « Intelligence artificielle : le facteur d'authenticité et l'État de droit dans un contexte de désinformation croissante », avec Renate Nikolay, directrice générale adjointe chargée des communications, des réseaux, du contenu et de la technologie à la Commission européenne, Karel Lannoo, directeur général du *Centre for European Policy Studies* (CEPS), et Lukas Mandl, député au Parlement européen.

L'après-midi, un deuxième panel a été consacré à l'initiative phare de la Commission européenne, la Décennie numérique, qui fixe des objectifs ambitieux pour 2030 afin d'assurer à l'Europe une position de chef de file dans le domaine du numérique. Enfin, un dernier panel a examiné comment ces développements affectent la politique judiciaire de l'Union européenne lorsqu'il s'agit d'être pertinent pour les citoyens dans le contexte de la numérisation de la coopération judiciaire et, en particulier, de l'initiative actuelle sur l'inclusion dans la protection des adultes. Marie Vautravers, secrétaire du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, Commission européenne, et Evelyn Regner, vice-présidente du Parlement européen, ont contribué aux discussions.



*Le thème de
la décennie
numérique était
au centre des
débat de cette
édition 2024.*



SÉMINAIRE SUR LA PROTECTION TRANSFRONTALIÈRE DES ADULTES

25 avril 2024

Le 25 avril, des échanges particulièrement fructueux ont eu lieu dans le cadre du séminaire international organisé par le CNUE et le Conseil International du Notariat Belge. Cette manifestation, qui avait pour thème « La protection transfrontalière des adultes vulnérables », s'inscrivait dans le cadre du programme annuel d'activités du RNE, soutenu par la Commission européenne.

Dans son introduction, Anthony Leleu, président de la Chambre nationale de Belgique, a rappelé les enjeux sociaux et juridiques de ce thème. La notaire belge Lisbeth Michielsens a ensuite dressé un représentation complète des outils mis à la disposition des notaires pour les aider à traiter leurs dossiers transfrontaliers: l'Annuaire européen des notaires, les sites d'information, le portail e-Justice et, bien sûr, la plateforme du RNE (www.enn-rne.eu).

Lenka Vysoka, chargée de mission à la Commission européenne, a évoqué le paquet législatif publié par la Commission européenne en mai 2023. Il comprend une proposition de décision du Conseil exigeant que tous les États membres soient parties à la Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection des adultes et une proposition de règlement visant à faciliter à la fois la détermination des juridictions compétentes dans les États membres et du droit applicable, ainsi que la reconnaissance et l'exécution des mesures de protection prises dans un autre État membre.

Son intervention a été suivie d'une table ronde dont l'objectif était de dresser un panorama des situations nationales en matière de mesures de protection judiciaire et extrajudiciaire en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Ces échanges ont été le prélude à des travaux menés en petits groupes de participants, qui ont permis de mieux comprendre les cadres nationaux des différents États membres.

Le lendemain, les interlocuteurs nationaux du RNE ont tenu leur première réunion annuelle. À l'ordre du jour, la mise en place d'un cadre de coopération avec le Réseau judiciaire européen, l'accès des notaires serbes à la plateforme en ligne du RNE, et des discussions de fond concernant les outils et les fonctionnalités mis à disposition sur celle-ci.





CONFÉRENCE SUR LA FORMATION JUDICIAIRE EUROPÉENNE

25-26 avril 2024

Le CNUE et dix notariats membres ont joué un rôle majeur lors de la conférence européenne sur la formation judiciaire, organisée par la Commission européenne et consacrée à la numérisation de la justice. Cet événement a mis en lumière l'importance des notaires et de leurs besoins spécifiques en matière de formation face à la transformation numérique des systèmes juridiques. Les interventions ont permis de souligner les défis liés à des domaines tels que la lutte contre le blanchiment d'argent, les successions (notamment l'héritage numérique), le droit des sociétés et la protection des données.

Les discussions se sont concentrées sur la nécessité d'outiller les professionnels de la justice, y compris les notaires, pour s'adapter aux exigences du règlement sur la « justice électronique » et aux évolutions des cadres juridiques. La conférence a insisté sur l'importance d'initiatives de formation personnalisées pour permettre aux notaires de prospérer dans un environnement numérique en mutation. Alors que le plan actuel de formation arrive à son terme, la prochaine stratégie européenne en la matière revêt une importance capitale pour préparer les notaires à répondre aux nouveaux défis tout en préservant la sécurité juridique au service des citoyens. Le CNUE est fier de pouvoir y apporter sa contribution.



La conférence a insisté sur l'importance d'initiatives de formation personnalisées pour permettre aux notaires de prospérer dans un environnement numérique en mutation.



Le CNUE a mobilisé ses 22 notariats membres et près de 50 000 notaires à travers l'Union européenne pour sensibiliser les citoyens à l'importance du vote.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : RENCONTRE AVEC LA PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN, ROBERTA METSOLA

6 mai 2024

Début mai, le Parlement européen a organisé une réception rassemblant les partenaires institutionnels de la campagne #UseYourVote, visant à encourager la participation citoyenne aux élections européennes du mois de juin. Le CNUE s'est engagé activement dans cette initiative, mobilisant ses 22 notariats membres et près de 50 000 notaires à travers l'Union européenne pour sensibiliser les citoyens à l'importance du vote.

Lors de cet événement, Vincent Tilman, secrétaire général du CNUE, a réaffirmé cet engagement auprès de Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, soulignant le rôle fondamental des notaires dans le renforcement de l'état de droit, un pilier essentiel des démocraties européennes.





Quatre registres des CSE sont désormais interconnectés via l'ARERT.

LE REGISTRE BELGE DES CERTIFICATS SUCCESSORAUUX EUROPÉENS EST DÉSORMAIS INTERCONNECTÉ

27 mai 2024

Depuis le 27 mai 2024, le registre belge des certificats successoraux européens (CSE) peut interroger et être interrogé par les registres français, luxembourgeois et néerlandais, déjà interconnectés par le Réseau européen des registres testamentaires (RERT).

L'interconnexion des registres de CSE facilite la mise en œuvre du règlement européen n° 650/2012 sur les successions transfrontalières, entré en vigueur dans 25 États membres de l'UE depuis le 17 août 2015. Le règlement a instauré le CSE pour faciliter la vie des héritiers et légataires dans leurs transactions transfrontalières. Cet instrument européen a pour vocation d'établir les qualités des personnes appelées à participer à la liquidation d'une succession.

Le règlement prévoit également l'obligation pour les États signataires de conserver les informations relatives aux CSE. Chaque État membre a défini une juridiction et une autorité compétente aux fins de la délivrance du CSE et des modalités d'enregistrement et de conservation des CSE. En novembre 2023, le CNUCE recommandait à l'UE d'envisager l'opportunité d'exiger des États membres qu'ils créent un registre public pour enregistrer les CSE et de l'interconnecter par l'intermédiaire du RERT ([Rapport sur l'application du règlement européen](#), Recommandation #15).



Plus d'informations sur le [site web](#) de l'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT)





« Le chemin parcouru est remarquable. L'ARERT est aujourd'hui un outil efficace de coopération européenne. »

ENTRETIEN AVEC OCTAVIAN ROGOJANU, PRÉSIDENT DE L'ARERT

Mai 2024



L'ARERT fonctionne depuis 19 ans. Pouvez-vous nous décrire le chemin parcouru depuis sa création ?

Tout a commencé en 2002 avec une proposition visionnaire des notaires français et belges. La mobilité accrue des citoyens en Europe confrontait les notaires à des successions transfrontalières qui n'étaient pas toujours faciles à résoudre. L'idée était de faciliter l'accès à l'information sur l'existence d'une dernière volonté dans un autre pays européen, réduisant ainsi le risque que cette volonté reste inconnue ou soit retrouvée tardivement. Les années suivantes, avec le soutien du CNUE, d'autres notariats se sont joints à cette initiative. Aujourd'hui, 21 notariats européens sont membres de l'ARERT. Le chemin parcouru est remarquable, l'ARERT est aujourd'hui un outil efficace de coopération européenne.

Comment l'ARERT contribue-t-elle à faciliter et à simplifier les successions au niveau européen ?

L'ARERT propose un outil efficace et sécurisé pour obtenir facilement des informations sur l'existence d'un testament. Tous les pays européens qui disposent d'un registre des dernières volontés peuvent l'interconnecter via le Réseau européen des registres testamentaires. Cette plateforme numérique permet aux utilisateurs des registres nationaux, principalement les notaires, d'envoyer et de recevoir des requêtes d'autres registres européens.

C'est très facile pour les notaires : ils effectuent leur interrogation via l'interface de leur registre national. Si un testament est trouvé dans une affaire de succession, le notaire recevra quelques jours plus tard l'adresse du notaire détenteur. Et si aucun testament n'est trouvé, il recevra une réponse négative, ce qui le rassurera pour la suite du processus de succession.

Aujourd'hui, 13 registres de dernières volontés sont interconnectés via notre réseau. En 2023, plus de 5000 requêtes ont été effectuées sur la plateforme et près de 700 dernières volontés ont été retrouvées. Et depuis 2015 et l'adoption du règlement européen 650/2012, nous proposons également d'interconnecter les certificats successoraux européens (CSE) : 4 membres ont déjà interconnecté leurs registres et ce nombre augmente chaque année.

En 2025, le RERT fêtera son 20^{ème} anniversaire, et les anniversaires sont toujours l'occasion de réfléchir non seulement au passé, mais aussi de fixer de nouveaux objectifs pour l'avenir. Pourriez-vous nous présenter quelques-uns de ces objectifs futurs ?

Je suis heureux de représenter l'ARERT l'année prochaine pour célébrer 20 ans de travail acharné et efficace. Le chemin parcouru a été remarquable et nous sommes ravis que notre travail soit aujourd'hui reconnu par la profession et par les institutions européennes.

Nous pouvons encore nous améliorer et l'un de nos objectifs est d'interconnecter davantage de registres de dernière volonté et de CSE. Nous avons identifié les obstacles qui subsistent. Nous avons également défini un plan de communication pour sensibiliser les notaires au réseau, avec pour objectif d'augmenter le nombre de requêtes. Enfin, nous continuerons à renforcer notre partenariat avec tous les réseaux notariaux, le CNUE et les réseaux judiciaires. Je crois qu'une Union européenne prospère exige que le notariat travaille à la sécurité juridique de tous les citoyens et donne l'exemple de la coopération transfrontalière.



LE CNUE ACCUEILLE OFFICIELLEMENT TROIS NOUVEAUX MEMBRES OBSERVATEURS

12 juin 2024

Le 12 juin 2024, l'assemblée générale plénière des notariats membres et observateurs du CNUE s'est tenue à Vilnius, marquant un tournant historique pour l'organisation. Ce moment mémorable a été marqué par une cérémonie officielle d'accueil de trois nouveaux membres observateurs : les notariats d'Albanie, de Géorgie et de Moldavie. Des représentants de haut niveau des institutions notariales et politiques de ces trois pays ont pris la parole, soulignant l'importance de cette étape symbolique qui rapproche ces notariats de leurs homologues européens et marque une avancée dans leur intégration européenne.

La ministre lituanienne de la Justice, Ewelina Dobrowolska, a salué cet accomplissement, mettant en avant l'opportunité offerte par le CNUE de bénéficier d'un réseau d'experts, d'échanger des bonnes pratiques et d'avoir une interface de dialogue avec les institutions européennes. Elle a également insisté sur l'importance de l'accompagnement du CNUE envers l'Ukraine et son notariat, soulignant la solidarité européenne face à la crise.

Lionel Galliez, président de l'UINL, la première vice-ministre de la Justice de Géorgie, Tamar Tkeshelachvili, ainsi que les ministres de la Justice de l'Albanie, Ulsi Manja, et de la Moldavie, Veronica Michailov-Moraru, ont exprimé leur enthousiasme, soulignant l'importance de cette coopération dans l'intégration européenne et le renforcement du rôle du notariat au sein des institutions de l'Union. L'Assemblée générale a aussi été marquée par l'intervention de Volodymyr Marchenko, président du notariat ukrainien, qui a exprimé sa gratitude envers le CNUE pour son soutien depuis le début du conflit, précisant comment l'aide apportée se matérialisait concrètement sur le terrain.

Enfin, les membres de l'assemblée ont échangé sur les résultats des récentes élections européennes et les nominations à venir pour les plus hautes fonctions de l'UE. Ces discussions ont permis d'aborder les défis et opportunités pour le notariat européen dans ce contexte institutionnel en évolution.



Visionner la [vidéo](#) des moments forts de l'Assemblée générale



© Eduardina Barreira



© Eduardas Bareika

CONFÉRENCE SUR L'UKRAINE

13 septembre 2024

Le 13 septembre 2024, le CNUE a organisé à Vilnius une conférence sur le thème « Renforcer l'état de droit et le notariat : regards croisés des membres de l'Union européenne et de l'Ukraine ». Cette conférence, initiée par la Présidence lituanienne du CNUE, a mis en lumière les défis immenses auxquels l'Ukraine fait face depuis le début de la guerre, notamment en matière d'état de droit et d'efficacité judiciaire. Des représentants d'institutions lituaniennes, ukrainiennes et européennes ont échangé sous la modération du président du CNUE, Marius Stračkaitis.

Dans son discours d'ouverture, celui-ci a souligné les éléments clés pour une profession notariale forte, tels que le statut du notaire en tant que membre de la profession juridique, des normes éthiques élevées et l'utilisation de processus numériques. Ewelina Dobrowolska, ministre de la Justice de Lituanie, et Gabija Grigaitė-Daugirdė, vice-ministre de la Justice, ont rappelé que l'indépendance des notaires est essentielle à l'état de droit. Dainius Žalimas, membre du Parlement européen, a également souligné ce rôle clé des notaires en tant que gardiens de l'état de droit.

Yevhen Horovets, vice-ministre de la Justice d'Ukraine, a salué la résistance des notaires ukrainiens qui, malgré les conditions difficiles, continuent de garantir la sécurité juridique. Anna Jarosz-Friis, directrice du service Ukraine à la DG NEAR de la Commission européenne, a salué le soutien du notariat européen dans le processus d'intégration de l'Ukraine à l'UE. Volodymyr Marchenko, président de la Chambre des notaires d'Ukraine, a souligné les réformes en cours et demandé l'aide du CNUE pour l'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne, notamment en matière de dématérialisation des registres. Enfin, Jens Bormann, président de la Bundesnotarkammer, a détaillé le soutien matériel, financier et juridique qui pourra être apporté à la profession après la fin des hostilités.



Visionner la [vidéo](#) des moments forts de la conférence





FORUM TRANSNATIONAL DU RNE

3-4 octobre 2024

Cette année, le Forum Transnational du RNE s'est tenu à Bad Radkersburg, en Autriche, les 3 et 4 octobre 2024. Cet événement a réuni des notaires expérimentés et des experts juridiques d'Italie, d'Autriche, de Croatie et de Slovénie pour échanger sur l'application du Règlement (UE) n° 650/2012, également connu sous le nom de Règlement sur les successions internationales.

Le forum a offert aux participants une opportunité unique de présenter et de discuter de cas concrets, permettant d'explorer des approches et des perspectives juridiques variées. Ces échanges collaboratifs ont mené à des conclusions précieuses sur l'application pratique du règlement dans différents contextes juridiques.



Appréhender l'application du Règlement (UE) n°650/2012 via une approche transnationale.



SÉMINAIRE SUR L'HÉRITAGE NUMÉRIQUE

17 octobre 2024

Le 17 octobre 2024, la Chambre des Notaires de Budapest a accueilli un séminaire intitulé « Héritage numérique en Europe : défis actuels et perspectives juridiques ». Organisé par la Chambre hongroise des notaires en droit civil en collaboration avec le RNE, cet événement visait à aborder les enjeux croissants et les complexités juridiques liés à l'héritage numérique.

Le séminaire a débuté par une introduction de Tamás Parti, vice-président de la Chambre hongroise des notaires, qui a souligné la nécessité d'un cadre juridique clair pour gérer les actifs numériques après le décès.

Un moment clé du séminaire a été la présentation de Tamás Sajben de la Chambre des notaires de Hongrie. Il a introduit le projet de l'Institut européen de droit (ELI) sur l'élaboration de règles modèles pour la succession des actifs numériques et l'accès aux données personnelles, visant à créer un cadre respectant les lois nationales tout en conciliant la vie privée des défunts et les droits des héritiers.

Le séminaire a également inclus des études de cas nationales, avec les interventions de Gonzalo Cano Mora, notaire en Espagne, et de Theo Leyh, conseiller juridique du notariat néerlandais, qui ont partagé leurs expériences et les développements récents sur l'héritage numérique dans leur pays. Le débat, sous forme de panel et modéré par Tamás Sajben et Tamás Parti, a mis en lumière les défis transfrontaliers et le rôle des notaires dans le transfert des actifs numériques, soulignant la nécessité de réglementations européennes pour harmoniser les approches juridiques.



Cet événement visait à aborder les enjeux croissants et les complexités juridiques liés à l'héritage numérique.



Les notaires gèrent des informations sensibles et doivent garantir leur sécurité dans un environnement où les cyberattaques se multiplient.

14^{ème} FORUM DE FUTUROLOGIE DU CNUE : LA CYBERSÉCURITÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE

5 novembre 2024

Le 14^{ème} Forum de Futurologie du CNUE, hébergé par le Conseil supérieur du notariat (CSN) à Paris, avait pour thème un enjeu majeur pour la profession : la question de la cybersécurité à l'ère numérique.

Le président du CNUE, Marius Stračkaitis, a souligné qu'avec la numérisation croissante des services notariaux, de nouvelles menaces cybernétiques apparaissent, telles que les attaques DDoS et les ransomwares. Il a insisté sur la nécessité d'adopter des technologies avancées et des mesures de sécurité rigoureuses pour garantir une transition numérique à la fois innovante et sécurisée.

Le président du CSN, Bertrand Savouré, a rappelé l'importance d'une action collective à l'échelle européenne. Selon lui, « la sécurité du plus grand office est liée à celle du plus petit. » Cet appel à la coopération souligne que chaque office, quelle que soit sa taille, joue un rôle crucial dans la sécurité de l'ensemble de la profession notariale.

Parmi les interventions marquantes de ce forum, le professeur Thibaud Douville a présenté les enjeux liés à la directive européenne actualisée en matière de cybersécurité. Cette directive vise à renforcer les réponses face aux menaces croissantes et à consolider les défenses numériques des services notariaux dans toute l'Europe.





Pour la première fois dans l'histoire du CNUE, une femme a été élue présidente : Cosita Delvaux, notaire au Luxembourg, a été élue à l'unanimité pour diriger le CNUE en 2025.



LA NOTAIRE LUXEMBOURGEOISE COSITA DELVAUX ÉLUE PRÉSIDENTE POUR 2025

13 décembre 2024

Le 13 décembre, l'Assemblée générale du CNUE s'est tenue à Bruxelles, marquant une étape importante pour l'organisation. En effet, pour la première fois dans l'histoire du CNUE, une femme a été élue présidente : Cosita Delvaux, notaire au Luxembourg, a été nommée à l'unanimité pour diriger le CNUE en 2025.

Dans son discours inaugural, Cosita Delvaux a esquissé les grandes orientations de son mandat, avec un accent particulier sur :

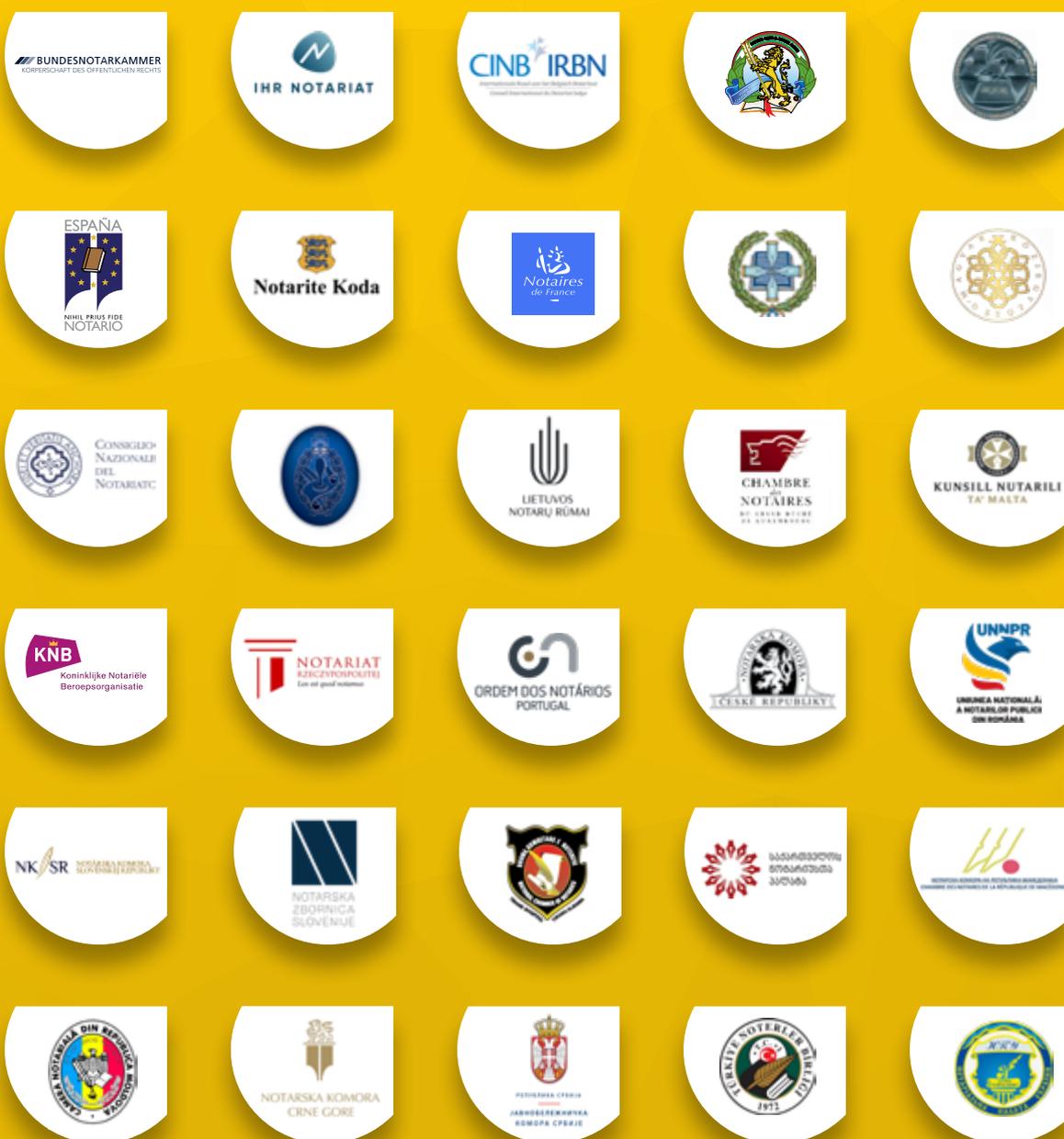
- **La protection transfrontalière des adultes** : un enjeu clé alors qu'un paquet législatif est actuellement en cours de discussion.
- **La cybersécurité** : pour répondre aux défis croissants liés aux technologies numériques.
- **Le 10^{ème} anniversaire du Règlement européen sur les successions internationales** : une occasion de réaffirmer le rôle central des notaires au côté des citoyens européens

Aux côtés de Cosita Delvaux, Roland Wadge, président du notariat maltais, a été élu vice-président.

Enfin, l'Assemblée générale a également décidé de renouveler son soutien financier à la fondation caritative du notariat ukrainien. Cette initiative témoigne de la solidarité constante des notariats européens envers leurs homologues ukrainiens dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons.



ACTUALITÉS DES MEMBRES





New Bachelor's Degree:

Law for notarial staff (LL.B.)



NOTAR.DE



SRH University

In cooperation with

BUNDESNOTARKAMMER
KÖRPERSCHAFT DES ÖFFENTLICHEN RECHTS

ACTUALITÉS



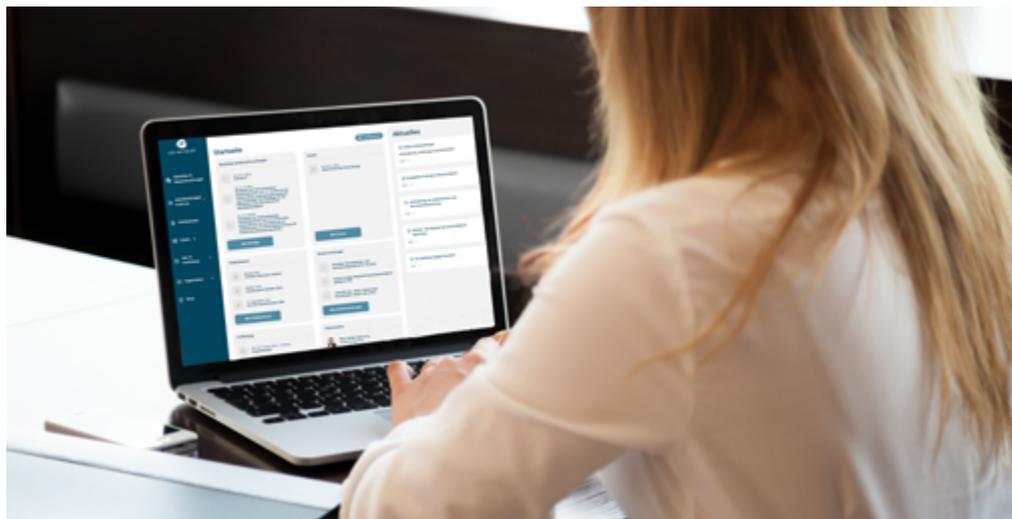
LA BUNDESNOTARKAMMER LANCE DE NOUVELLES INITIATIVES DE RECRUTEMENT DE COLLABORATEURS DU NOTARIAT

Le 1^{er} octobre 2024, la *Bundesnotarkammer* a lancé un nouveau programme de licence intitulé « Droit pour les collaborateurs du notariat » (en allemand: «Recht im Notariat (LL.B.)») en coopération avec l'Université SRH des sciences appliquées de Heidelberg (Université SRH). Les deux partenaires ont élaboré l'ensemble du programme d'études de ce double cursus, adapté aux besoins des collaborateurs du notariat. Les étudiants se familiariseront avec les différents domaines du droit auxquels les notaires sont principalement confrontés, notamment le droit des obligations, le droit des biens, le droit de la famille et des successions ainsi que le droit des sociétés et des affaires pendant les cours universitaires, tout en continuant à travailler au sein d'une étude notariale. En outre, les étudiants auront un aperçu des particularités de la profession notariale, depuis les obligations professionnelles prévues par le Code fédéral allemand du notariat jusqu'à la loi allemande sur l'authentification et les règles de lutte contre le blanchiment de capitaux. Par ailleurs, le programme d'études ne se limite pas à un programme strictement académique, mais comprend également des sessions sur les compétences non techniques. Après six semestres d'études, les étudiants seront

donc dotés de l'ensemble des compétences nécessaires pour s'épanouir au sein d'une étude notariale.

Afin de préparer au mieux les étudiants, le programme combine théorie et pratique : chaque semestre à l'université SRH commence par deux semaines de cours en présentiel sur le campus, suivies de quinze semaines de cours virtuels un ou deux après-midi par semaine, pendant que les étudiants continuent à travailler dans leur étude notariale. Deux raisons à cela : d'une part, ce format d'enseignement hybride permet aux étudiants de profiter de l'expérience universitaire sur le campus. D'autre part, ils ont la possibilité d'appliquer les connaissances et compétences nouvellement acquises dans leur travail quotidien au sein de l'étude notariale. Pour le premier groupe d'étudiants, des cours en présentiel sont organisés sur le campus principal de l'Université SRH à Heidelberg, mais les futurs étudiants pourront également suivre les cours en présentiel sur d'autres campus SRH dans toute l'Allemagne. Chaque année, les étudiants intéressés peuvent postuler jusqu'au 30 juin pour l'année académique suivante, qui commence à l'automne.

Pour ceux qui préfèrent une expérience éducative plus pratique, comme une formation, la *Bundesnotarkammer* a lancé un nouveau site internet intitulé « Travailler dans une étude notariale » (en allemand: « arbeiten-im-notariat.de »). Le site internet fournit des informations sur les programmes de formation mais également des vidéos courtes dans lesquelles des personnes suivant la formation et des professionnels expérimentés expliquent en quoi consiste leur travail et pourquoi ils apprécient travailler auprès d'un notaire. Une carte interactive permet aux personnes intéressées de trouver les offres de formation disponibles dans leur région. Ceux qui souhaitent un échange personnalisé peuvent utiliser le calendrier des événements, qui répertorie les salons de formations professionnelles et autres événements similaires. Le site internet sert ainsi de pôle d'information pour tout ce qui concerne les possibilités de formation et d'éducation continue.



POINT SUR LA COMMUNICATION INTERNE

La Chambre des notaires d'Autriche a mis l'accent sur la communication interne en 2024. Les informations pertinentes doivent être mises à la disposition de tous les notaires le plus simplement possible et à tout moment.

Le portail du notariat autrichien, qui a été mis en ligne au printemps, est l'un des outils qui favorisent une diffusion aisée de l'information. Dans un premier temps, il offre aux notaires un aperçu de sujets d'actualité tels que la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou les services juridiques en ligne, des documents de travail tels que des modèles et des présentations ou le programme de formation actuel de l'Académie notariale.

Le portail fournit non seulement des informations sur les collaborateurs et les membres des organisations individuelles du notariat autrichien, mais offre également la possibilité d'un contact direct avec l'Institut notarial autrichien, qui traite les questions juridiques émanant des études notariales.

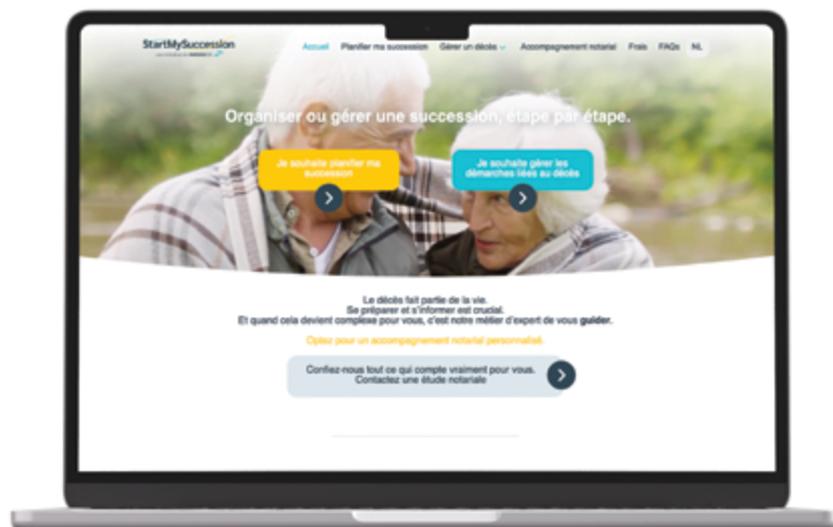
Les travaux de développement du portail sont déjà en cours : à l'avenir, il sera par exemple possible de créer un site internet type pour sa propre étude notariale par le biais de ce portail. En outre, un blog, qui servira de panneau d'affichage pour les différents départements et comités spécialisés pour les mises à jour importantes dans les domaines respectifs, est en cours d'élaboration.

Les images animées sont un autre moyen de stimuler la communication interne. Les vidéos deviennent de plus en plus importantes, non seulement dans la communication externe, mais aussi dans la communication interne, car dans la lutte constante pour attirer l'attention, les images animées sont incontournables. Par exemple, le portail fournit des informations sur les décisions stratégiques de communication par vidéo, ainsi que sur le rôle plus important que joueront les vidéos dans la communication à l'avenir.

Actuellement nous travaillons également au lancement d'un ou de plusieurs bulletins d'information. D'une part, ce canal fournira des informations sur les possibilités de formation actuelles et, d'autre part, la profession recevra des informations provenant du domaine de la stratégie et de la communication via ce canal.

En outre, il existe déjà des canaux établis tels que la revue *Nota Bene*, qui est publiée tous les deux mois. Cette revue couvre des méta-sujets importants relatifs à la profession notariale, partage les nouvelles de la chambre et fournit également des informations pertinentes de la part des notaires et des collaborateurs de la chambre. La palette de sujets abordés va des questions juridiques à la politique professionnelle, en passant par les « actualités légères » concernant les matchs du club de football des notaires autrichiens ou les réunions des groupes de candidats-notaires.

L'objectif de toutes ces mesures est de fournir au notariat autant d'informations pertinentes que possible. Plus les canaux utilisés à cette fin sont nombreux, plus les chances que l'information parvienne à la profession sont grandes.



DE NOUVELLES ÉTAPES DANS LA NUMÉRISATION DE LA PROFESSION NOTARIALE EN BELGIQUE

Signer son acte numériquement

Depuis avril 2024, la signature d'un acte pour une [donation](#), l'[achat d'une maison](#) ou un prêt se fait en adéquation avec l'ère du temps. Toutes les personnes physiquement présentes dans l'étude d'un même notaire peuvent désormais signer numériquement l'acte auquel elles participent. Cela est également possible si les clients se rendent chacun chez leur propre notaire, ce qui leur permet de suivre ensemble l'explication de l'acte par visioconférence. Cette nouveauté est permise en Belgique grâce à la carte d'identité numérique ou d'Itsme.

Il existe néanmoins quelques exceptions: les [testaments](#) et autres dispositions similaires de biens en cas de décès doivent toujours être signés à la main. Il s'agit d'actes très personnels et confidentiels, si bien que la signature manuelle continue d'être obligatoire.

En outre, il existe également d'autres actes pour lesquels il n'est plus nécessaire de se rendre physiquement dans une [étude notariale](#). C'est le cas des actes de [procuration](#) et des actes de [société](#). Ceux-ci sont discutés et signés

par [visioconférence](#) et sont exécutés depuis 2020 pour les actes de procuration, depuis 2021 pour les actes de constitution et depuis 2023 pour les autres actes de société.

Lancement du site « StartMySuccession »

Le site www.startmysuccession.be contient des informations concrètes adaptées aux citoyens qui, lors d'un moment douloureux, ne voient plus l'arbre qui cache la forêt sur le plan administratif. On retrouve sur ce site, entre autres, un aperçu de ce qu'il faut faire lors du décès d'un proche ; que faut-il absolument organiser lors des premiers jours, des premières semaines et des premiers mois, quels documents faut-il rassembler et à qui s'adresser ? « Startmysuccession » explique également en termes clairs comment il faut, le cas échéant, procéder pour refuser un héritage, pour débloquer des comptes bancaires ou pour rédiger une déclaration de succession. Il a également pour objectif de guider le citoyen qui réfléchit à ce qu'il adviendra lorsqu'il sera décédé. S'il se prépare bien, ses futurs héritiers pourront, de cette manière, éviter de nombreux tracas.

Rappelons que Fednot a déjà mis en place différentes applications au profit du citoyen pour lui permettre de disposer numériquement de divers outils. Outre le site internet www.izimi.be, on trouve les ventes publiques en ligne ou de gré à gré qui se font sur www.biddit.be ou encore www.estox.be qui est le registre électronique et sécurisé des actions des sociétés. Les citoyens et les entrepreneurs peuvent utiliser ces outils numériques. Parallèlement, les études notariales servent avant tout de conseillers et de guides dans chaque étape importante de la vie des citoyens. Dans des dossiers sensibles tels que les successions, le service personnel et humain est plus que jamais essentiel.



ESPAGNE - UN AN DE LA LOI 11/2023 : UN TOURNANT DANS LA NUMÉRISATION DES ÉTUDES NOTARIALES

En novembre 2024, la Loi 11/2023 a célébré son premier anniversaire. Cette loi a marqué une étape cruciale dans la numérisation des actes notariés en Espagne, permettant à 2 721 notaires de fournir des services en ligne via le Portail Notarial du Citoyen (www.portalnotarial.es), qui compte déjà plus de 464 000 utilisateurs inscrits.

Grâce à cette loi, les notaires peuvent désormais créer le dossier notarial électronique, grâce auquel des copies électroniques des actes publics peuvent être générées pour les citoyens et les entreprises. Cela permet d'éviter les déplacements et de gagner du temps lors de la présentation aux organismes compétents et de l'échange de ces documents. L'acte notarié électronique est utilisé pour créer des copies avec un code de vérification sécurisé (CSV). Elles sont vérifiées par l'intermédiaire de l'Office notarial électronique.

Entre le 9 novembre 2023 et le 30 octobre 2024, près de 7 millions d'actes notariés électroniques ont été autorisés et plus de 7,8 millions de copies numériques générées, facilitant considérablement les démarches administratives et économiques.

Les actes électroniques sont déposés, sous forme cryptée, au Conseil Général du Notariat. Seul le notaire responsable peut y accéder, à l'instar des actes sur papier conservés dans les études. Les citoyens, quant à eux, peuvent consulter le Portail Notarial du Citoyen pour accéder à tous les actes notariés qu'ils ont passés au cours des 20 dernières années et, s'ils le souhaitent, en demander des copies aux notaires.

Comme l'explique María Teresa Barea, porte-parole du Conseil Général du Notariat, « depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les notaires peuvent autoriser certains actes ou contrats en ligne. Ils peuvent également remettre des copies électroniques de documents notariés aux citoyens et aux entreprises, ce qui permet d'économiser du papier et du temps de déplacement. Par exemple : de nombreux hommes d'affaires et entrepreneurs ont choisi de rencontrer des notaires en ligne pour leur faire autoriser la constitution de sociétés, la nomination de dirigeants, les révocations, les procurations, les augmentations et réductions de capital, les modifications de statuts, les changements de domicile, les liquidations, etc. » En un an, 3 538 actes ont été signés à distance, un chiffre modeste mais en constante augmentation.

La sécurité informatique de ces processus est garantie par l'utilisation de la signature électronique qualifiée des notaires, de l'E-Office Notarial et du Réseau Privé Notarial : des instruments développés par le Centre Technologique Notarial.

Le Conseil Général du Notariat a obtenu le Système national de sécurité (ENS) de haut niveau pour tous ses systèmes d'information, processus, bases de données, sièges, plates-formes et portails pour l'exercice de sa mission publique. La sécurité est donc pleinement garantie.

EN UN AN
3 538
ACTES ONT ÉTÉ
SIGNÉS À DISTANCE,
UN CHIFFRE MODESTE
MAIS EN CONSTANTE
AUGMENTATION.



© Jean-Marc Gourdon

LE CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Le Congrès des Notaires de France, présidé par Me Marie-Hélène Pero Augereau-Hue, s'est tenu à Bordeaux du 25 au 27 septembre 2024. Près de 4 000 notaires et professionnels du notariat étaient présents pour travailler sur le thème fondamental de cette 120^{ème} édition : « Vers un urbanisme durable : Accompagner les projets face aux défis environnementaux ».

Présents sur tout le territoire pour, notamment, enregistrer et analyser les transactions immobilières, privées comme publiques, les notaires informent et conseillent leurs clients sur les évolutions des droits et des obligations liés aux risques climatiques et imaginent des solutions juridiques adaptées.

Dans le contexte actuel où l'urgence écologique se fait de plus en plus pressante, exacerbée par une crise environnementale qui s'aggrave, l'équipe du 120^{ème} Congrès, convaincue que le droit peut et doit jouer un rôle clé dans la transition écologique, et reconnaissant également les limites des outils juridiques existants face à l'ampleur des enjeux actuels, s'est fixée cinq grandes ambitions :

- Mieux appréhender les risques naturels et environnementaux, maîtriser et délivrer l'information utile ;
- Proposer des solutions concrètes et effectives à la réalisation et à la réussite des opérations immobilières en tenant compte des enjeux environnementaux liés au changement climatique, tout en préservant la nature et la biodiversité ;
- Refondre l'urbanisme sur les bases du développement durable, tenir compte des externalités positives, mettre en œuvre la séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser) ;
- Simplifier les procédures en matière d'urbanisme ;
- Proposer, à l'heure de la mise en pratique en France du principe de zéro artificialisation nette des sols, des solutions de réappropriation de l'existant, de densification des territoires dans le respect de la nature.

Face à l'urgence écologique, les notaires ont donc exploré des solutions pour adapter le cadre légal aux défis environnementaux actuels. Concrètement, les débats ont porté sur l'anticipation des risques naturels, la maîtrise des procédures d'urbanisme et la transformation des pratiques pour un développement urbain respectueux de l'environnement. Les 12 propositions élaborées par l'équipe du 120^{ème}

Congrès ont toutes adoptées par les notaires présents. Parmi elles :

- Le statut de l'arbre dans le Code civil : reconnaître l'arbre comme un organisme vivant dont la préservation est d'intérêt général ;
- La propriété temporaire face au recul du rivage maritime : introduire la notion de propriété temporaire pour les zones menacées par l'érosion côtière ;
- L'amélioration de l'état des risques et pollutions : renforcer l'information des acquéreurs sur les risques environnementaux liés aux biens immobiliers.

Toutes les propositions adoptées ont été ensuite transmises, comme c'est l'usage, aux pouvoirs publics français.



Plus de 4 000 notaires et professionnels du notariat présents.

CORRIERE DELLA SERA

L'ULTIMA VOLONTÀ

CONSIGLIO NAZIONALE DEL NOTARIATO

"L'ultima volontà: i testamenti che hanno fatto grande l'Italia" è la serie podcast di 8 episodi, realizzata in collaborazione con il Consiglio Nazionale del Notariato, che racconta il nostro Paese da un punto di vista inedito e originale: quello dei testamenti di italiani illustri.

ASCOLTA IL PODCAST



ITALIE – LES TESTAMENTS QUI ONT FAIT LA GRANDEUR DE L'ITALIE

Depuis le 5 avril 2024 est diffusé «L'ultima volontà: i testamenti che hanno fatto grande l'Italia» (Les dernières volontés : les testaments qui ont fait la grandeur de l'Italie), la série de podcasts de 8 épisodes (avec une diffusion hebdomadaire), réalisée par le Conseil national du notariat italien en collaboration avec un quotidien national bien connu (Corriere della Sera). L'objectif est de raconter l'histoire du pays d'un point de vue original et sans précédent : celui des testaments de célèbres Italiens tels que Giuseppe Garibaldi, Alessandro Manzoni, Luigi Pirandello, Giuseppe Verdi, Enrico De Nicola, Enzo Ferrari, Giovanni Agnelli senior et autres. Le podcast était la déclinaison naturelle, dans une tonalité moderne, de l'exposition itinérante «Io qui sottoscritto. Testamenti di Grandi Italiani» que le notariat fait voyager dans toute l'Italie depuis plus de 10 ans.

Dans chaque épisode, des journalistes, des historiens, des critiques littéraires et des professeurs ont raconté la période historique, les histoires familiales et professionnelles, les mentalités et les valeurs des différents personnages. Le tout est ponctué de brèves interventions du président du notariat qui, dans un langage simple et concis, explique aux auditeurs les différentes questions liées au droit successoral italien.

La série, disponible sur toutes les principales plateformes de podcast (Spotify, Apple podcast, Amazon Music, Google Podcast), a été très appréciée par les auditeurs, avec plus de 330 000 téléchargements en quelques mois.

Sa promotion a été assurée par des publications éditoriales sur la plateforme en ligne du journal, des communiqués de presse, des communiqués dans le bulletin d'information quotidien consacré à la catégorie, par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X) et par trois événements spécifiques organisés à l'occasion de manifestations culturelles majeures dans le pays.

Suite aux excellents résultats obtenus par l'initiative, le notariat a décidé de produire la deuxième saison du podcast, cette fois-ci consacrée aux testaments de personnalités internationales connues dans le monde entier (Albert Einstein, Freddie Mercury, Steve Jobs, Andy Warhol, Nelson Mandela, Janis Joplin et bien d'autres), avec comme fil conducteur une comparaison entre le droit successoral anglo-saxon et le droit successoral latin. La saison 2 devrait être en ligne à partir de février/mars 2025.



L'objectif de ces podcasts est de raconter l'histoire du pays d'un point de vue original et sans précédent : celui des testaments de célèbres Italiens.



LETTONIE — LES PARTENAIRES PEUVENT DÉSORMAIS ENREGISTRER LEUR RELATION AUPRÈS D'UN NOTAIRE

Depuis le 1^{er} juillet 2024, un nouveau concept juridique, le partenariat, a été introduit en Lettonie. En vertu de la loi, les partenaires ne peuvent enregistrer leur relation qu'auprès d'un notaire assermenté, qui prépare un acte notarié.

Un partenariat peut être enregistré par deux adultes qui se présentent devant un notaire et confirment qu'ils entretiennent une relation personnelle étroite, qu'ils partagent un foyer et ont l'intention de s'en occuper, et qu'ils s'engagent à prendre soin l'un de l'autre et à se soutenir mutuellement.

Un notaire assermenté enregistre le partenariat si les deux personnes ne sont pas mariées, parents directs, frères et sœurs, demi-frères ou demi-sœurs, et si aucun autre partenariat n'est enregistré. Les partenariats peuvent également être enregistrés par des couples de même sexe. L'enregistrement officiel du partenariat garantit au couple une protection juridique, économique et sociale de la part de l'État. Les informations relatives aux partenariats sont inscrites dans le registre des personnes physiques.

Le premier couple a enregistré son partenariat le 1^{er} juillet, immédiatement après minuit. Il s'agissait d'un couple de même sexe, Jānis et Maksims. Le partenariat a été enregistré par le notaire assermenté Aigars Kaupe, président du Conseil des notaires assermentés de Lettonie. Après cet événement historique, il a souligné : « Pour la société lettone, il s'agit d'un moment clé : le droit de reconnaître que les personnes et les relations sont différentes. Toutes les relations sont précieuses et méritent d'être protégées ».

Au cours des cinq premiers mois, les notaires assermentés ont enregistré 321 partenariats, dont 133 ont été enregistrés par des couples de même sexe.

Conformément à la loi, un partenariat n'est pas égal à un mariage. Le partenariat prend fin au décès de l'un des partenaires ; si un tribunal constate que l'un des partenaires est décédé ; si l'un ou les deux partenaires se marient ; si les deux partenaires en font la demande au notaire ; avec une décision de justice.





PAYS-BAS — ACCÈS AU NOTAIRE POUR TOUS LES CITOYENS

Aux Pays-Bas, la profession notariale s'est engagée à assurer l'accès à la justice : toute personne, quelle que soit sa situation, aux Pays-Bas et dans l'Union européenne (UE), doit avoir accès à un notaire pour bénéficier d'une assistance juridique indépendante, impartiale et compréhensible. Cela inclut également les citoyens qui, pour des raisons cognitives ou financières, ne peuvent pas se rendre facilement chez le notaire. Il est évident qu'ils ont également intérêt à ce que les questions de droit de la famille soient réglées de manière appropriée, par exemple. En effet, tous les citoyens bénéficient de la sécurité juridique et de la protection juridique. De cette manière, le notaire joue également un rôle préventif : en réglant correctement les questions à l'avance avec un notaire, il est possible d'éviter des procédures longues et coûteuses par la suite. D'importantes initiatives ont également été prises au niveau européen pour améliorer l'accès à la justice, comme la proposition de la Commission européenne visant à protéger les adultes vulnérables.

Steffie.nl

Au cours de cette année, la KNB a mis sur pied diverses activités pour mettre cette politique en pratique. Un exemple est la coopération étroite avec le site web néerlandais www.Steffie.nl qui explique de manière simple les sujets complexes. Des sujets tels que les questions financières, les services gouvernementaux en ligne et les transports publics aux Pays-Bas sont expliqués dans un langage clair accompagné d'animations explicatives.



L'Association royale des notaires néerlandais (KNB) a développé, en collaboration avec Steffie.nl, plusieurs modules explicatifs tels que « sont vos héritiers », « Qu'est-ce qu'un testament » et « Les directives anticipées ».

L'Association royale des notaires néerlandais (KNB) a développé, en collaboration avec Steffie.nl, plusieurs modules explicatifs tels que « Qui sont vos héritiers », « Qu'est-ce qu'un testament » et « Les directives anticipées ». Ces modules sont accessibles facilement aux citoyens qui parlent peu le néerlandais, qui ont un faible niveau d'alphabétisation ou qui présentent un léger handicap intellectuel. En octobre 2024, un module supplémentaire sur le mariage, le partenariat enregistré et la cohabitation a été élaboré et publié. Souvent, les personnes engagées dans une relation ne se rendent pas compte de leur situation juridique. Il est particulièrement important de savoir qui possède quels biens et quelles dettes dans une relation, surtout pour les personnes qui peuvent facilement se retrouver dans une situation (financière) vulnérable.

Enfin, grâce à ce partenariat avec Steffie.nl, la KNB contribue aux objectifs de développement durable de l'ONU. Le 16^{ème} objectif de développement durable de l'ONU mentionne l'accès à la justice pour tous.



POLOGNE – 90 ANS D'ACTE NOTARIÉ ET 20 ANS D'ENGAGEMENT EUROPÉEN

En 2024, le notariat polonais a célébré deux anniversaires majeurs : le 90^{ème} anniversaire de l'adoption du code notarial par le président de la République de Pologne et le 20^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, événement qui a permis au notariat polonais de devenir membre de plein droit du CNUE.

Pour marquer cette double célébration, le Conseil National des Notaires de Pologne (*Krajowa Rada Notarialna*) a organisé une conférence nationale intitulée « 90 ans d'actes notariés en Pologne – 20 ans du notariat polonais dans l'UE. Expériences et perspectives ». Cet événement avait pour objectifs de :

- Faire le bilan des 20 années de participation du notariat polonais au sein de l'UE ;
- Commémorer l'unification du droit notarial polonais en 1934 ;
- Identifier les perspectives d'évolution du notariat dans la justice extrajudiciaire.

L'année 2024 marque le 90^{ème} anniversaire de l'unification du droit notarial en Pologne. Avec le code notarial adopté en 1934, un cadre juridique uniforme a été instauré, établissant le principe d'exclusivité de l'acte notarié pour les transferts immobiliers et dotant les notaires d'un statut professionnel homogène.

L'intégration de la Pologne dans l'Union européenne en 2004 a marqué une nouvelle ère pour le notariat polonais. En tant que membre actif du CNUE, le notariat polonais a contribué à renforcer la coopération transfrontalière et à moderniser ses pratiques pour répondre aux besoins des citoyens européens.

Lors de la conférence, une attention particulière a été portée sur les répercussions des **nouvelles technologies** sur le notariat. Les discussions ont exploré leur potentiel à transformer les échanges juridiques et à renforcer l'efficacité notariale.

Un autre thème central concernait l'élargissement des compétences notariales, notamment l'idée d'introduire le divorce devant notaire, déjà en vigueur dans plusieurs pays européens.

Cet élargissement s'inscrit dans une réforme visant à **désengorger les tribunaux** en confiant davantage de compétences aux notaires. Par ailleurs, l'expérience positive de la gestion des déclarations successorales par les notaires, adoptée à grande échelle, a été mise en avant comme modèle de réussite.

La conférence a réuni des universitaires, des notaires et des représentants des institutions publiques, tels que la chancellerie présidentielle et le ministère de la Justice. Cet événement a permis de souligner l'importance du notariat polonais dans le cadre de l'Union européenne et d'envisager des réformes adaptées aux défis contemporains.





JOURNÉE « PORTES OUVERTES » DU NOTARIAT TCHÈQUE : UN SUCCÈS RENOUVELÉ

Le 22 octobre 2024, la Chambre des notaires de la République tchèque a organisé sa traditionnelle journée « portes ouvertes », un événement désormais incontournable qui s'inscrit dans le cadre de la Journée européenne de la justice. Depuis sa première édition en 2017, cette initiative pro bono n'a jamais été interrompue, même durant la pandémie. Chaque année, elle offre au grand public une opportunité unique de bénéficier gratuitement de consultations juridiques.

L'édition 2024, organisée sous format hybride, a permis aux citoyens de consulter les notaires en personne au siège de la Chambre à Prague ou à distance par téléphone. Ce dispositif a rendu l'événement plus accessible, attirant ainsi une large audience. Vingt notaires participants ont répondu à un total de 250 questions, témoignant de l'intérêt croissant des citoyens pour ce type de service.

Les consultations juridiques ont couvert des domaines variés, notamment le droit immobilier, les successions, le droit de la famille et le droit des affaires. Une attention particulière a été portée cette année aux situations transfrontalières et aux services notariaux numériques dans le domaine du droit des sociétés. Ces thèmes reflètent les évolutions récentes des besoins des citoyens et les innovations du notariat tchèque pour répondre aux défis contemporains.

Un autre sujet d'intérêt majeur était le nouveau système de contrôle des dépôts financiers introduit par la Chambre des notaires. Ce service garantit une transparence accrue et une sécurité renforcée des transactions impliquant des sommes importantes, telles que celles liées à l'achat de biens immobiliers. Les citoyens ont ainsi pu obtenir des informations sur cette innovation, qui prévoit des notifications en temps réel pour chaque mouvement sur un compte de dépôt.

Les efforts de la Chambre des notaires de République tchèque pour démocratiser l'accès à l'expertise notariale et répondre aux besoins diversifiés de la population ont été largement salués. Cet événement a également permis de souligner l'importance de la profession notariale dans des domaines clés, tant au niveau national qu'europpéen.

La Journée « portes ouvertes » est devenue un rendez-vous annuel qui illustre l'engagement des notaires tchèques à accompagner les citoyens dans leurs démarches juridiques et à renforcer la confiance dans la justice extrajudiciaire.

★ ***Depuis sa première édition en 2017, cette initiative pro bono n'a jamais été interrompue, même durant la pandémie. Chaque année, elle offre au grand public une opportunité unique de bénéficier gratuitement de consultations juridiques.***

Cosita
Delvaux
Présidente du
CNUE 2025



J'aspire à ce que notre profession continue d'incarner la fiabilité, la modernité et la sécurité juridique aux yeux des citoyens et des institutions européennes.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 2025

Pour 2025, mes priorités en tant que présidente du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) visent à répondre aux défis actuels de notre profession, tout en explorant les opportunités d'innovation et de coopération.

La continuité sera au cœur de ma présidence. Nous continuerons de développer des sujets essentiels tels que le droit des sociétés et la numérisation de la justice, afin d'adapter notre profession aux évolutions sociétales et technologiques, tout en renforçant notre rôle au service des citoyens et des entreprises.

Je mettrai également un accent particulier sur la protection transfrontalière des adultes, un enjeu grandissant à l'échelle européenne. En 2025, le CNUE entend se pencher sur la mise en œuvre des mandats délivrés par les notaires dans un contexte transfrontalier, tant les mandats de protection future que les procurations générales ou spéciales, afin, dans un souci de sécurité juridique, de s'assurer de l'absence de révocation de ces mandats. Dans cette optique, le CNUE analysera l'opportunité de la création de registres par les chambres notariales là où ils n'existent pas encore et la faisabilité de l'interconnexion des registres existants au niveau européen.

L'année 2025 marquera aussi le 10^{ème} anniversaire du Règlement européen sur les successions internationales. Ce sera l'occasion d'analyser les enseignements tirés de sa mise en œuvre et d'organiser un dialogue européen pour renforcer l'efficacité des règles existantes et identifier des perspectives pour d'autres domaines.

Face aux menaces croissantes de cybercriminalité et de fraude numérique, nous renforcerons la résilience de notre profession. En facilitant l'échange de bonnes pratiques entre les notariats, nous contribuerons à mieux protéger nos activités contre ces risques.

Ces priorités seront mises en œuvre dans l'objectif de renforcer l'unité et la coopération au sein du CNUE, tout en soutenant les notariats européens dans leurs actions quotidiennes. J'aspire à ce que notre profession continue d'incarner la fiabilité, la modernité et la sécurité juridique aux yeux des citoyens et des institutions européennes.

Je remercie les membres du CNUE pour leur confiance et leur engagement. Ensemble, nous continuerons à faire du notariat un acteur clé de la justice préventive et un partenaire essentiel de l'Union européenne.